POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CLUB AVANTAGES DU BNEI

Service commercialisé par France Avantages - Plateforme exploitée par HelloCSE

Version du 11 novembre 2026

PRÉAMBULE

La société France Avantages accorde une importance particulière à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée des utilisateurs du Club Avantages du BNEI.

La présente politique de confidentialité a pour objet d'informer les utilisateurs des conditions dans lesquelles leurs données personnelles sont collectées, utilisées, conservées et protégées dans le cadre des traitements réalisés sous la responsabilité de France Avantages.

Elle est établie conformément :

- Au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- À la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version applicable.
- Aux autres dispositions légales et réglementaires françaises et européennes applicables.

Le Club Avantages du BNEI est commercialisé par France Avantages dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau National des Élèves Ingénieurs (BNEI).

L'exploitation technique et fonctionnelle de la plateforme ainsi que celle de sa place de marché sont assurées par HelloCSE.

Les achats de cartes cadeaux, de billetterie et d'autres produits commercialisés sur la place de marché sont réalisés directement auprès de HelloCSE ou des fournisseurs identifiés lors de la commande.

La présente politique concerne principalement les traitements réalisés par France Avantages dans le cadre de la commercialisation et de la gestion des abonnements.

Les traitements réalisés par HelloCSE pour ses propres ventes relèvent de ses obligations et de sa politique de confidentialité.

1. ARTICLE 1 — IDENTITÉ DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Pour les traitements de données personnelles relatifs à la commercialisation et à la gestion des abonnements au Club Avantages du BNEI, le responsable de traitement est :

FRANCE AVANTAGES

Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège social : 32 rue Louis Marie DE LESCURE – 49300 Cholet

SIREN : 793 297 649

RCS : Angers

Téléphone : 06 86 50 52 14

Adresse électronique : club-avantages@bnei.fr

France Avantages détermine les finalités et les moyens essentiels des traitements de données personnelles nécessaires à la commercialisation et à la gestion de ses abonnements.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles relevant de sa responsabilité, l'utilisateur peut contacter France Avantages à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

Si un délégué à la protection des données est désigné, ses coordonnées seront communiquées aux personnes concernées.

2. ARTICLE 2 — CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique aux traitements de données personnelles réalisés par France Avantages dans le cadre :

- De la souscription au Club Avantages du BNEI.
- De la déclaration de la qualité d'étudiant.
- De la gestion des abonnements.
- De la gestion des paiements correspondants.
- De l'activation des droits d'accès au service.
- De la gestion des renouvellements et résiliations.
- De l'exercice du droit de rétractation.
- Du traitement des demandes et réclamations relatives aux abonnements.
- Du respect des obligations légales de France Avantages.
- De la sécurisation de ses services et de la prévention des fraudes relevant de ses activités.
- Des éventuelles communications commerciales réalisées par France Avantages.

La présente politique ne régit pas les traitements de données personnelles réalisés indépendamment par HelloCSE pour la commercialisation, la facturation et le service après-vente des produits vendus sur sa place de marché.

Ces traitements font l'objet d'une information spécifique fournie par HelloCSE.

3. ARTICLE 3 — CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES

3.1. Données d'identification

Pour permettre la souscription et la gestion des abonnements, France Avantages est susceptible de traiter les données suivantes :

- Nom.
- Prénom.
- Adresse électronique.
- Identifiant de compte ou d'abonnement.
- Adresse postale ou de facturation, lorsqu'elle est nécessaire.
- Numéro de téléphone, lorsqu'il est effectivement recueilli et nécessaire.

Seules les données utiles aux finalités poursuivies doivent être collectées.

3.2. Données relatives à la qualité d'étudiant

L'accès au Club Avantages du BNEI repose sur une simple déclaration de la qualité d'étudiant.

France Avantages peut ainsi enregistrer l'information selon laquelle l'utilisateur déclare être étudiant au moment de sa souscription.

Aucun certificat de scolarité ou justificatif d'inscription n'est systématiquement exigé.

Lorsque des indices objectifs de fraude le justifient, des vérifications ponctuelles peuvent être effectuées dans des conditions proportionnées.

Les données éventuellement recueillies dans ce cadre sont limitées à ce qui est nécessaire pour vérifier l'éligibilité.

3.3. Données contractuelles

France Avantages peut traiter :

- La date de souscription.
- Le type et le prix de l'abonnement.
- La date d'activation.
- La durée de validité.
- Le statut de l'abonnement.
- La date d'échéance.
- Les informations relatives aux renouvellements.
- Les demandes de rétractation.
- Les demandes de résiliation.
- Les remboursements.
- Les éléments permettant d'établir l'acceptation des CGV et CGU.

3.4. Données relatives aux paiements

Les paiements des abonnements peuvent être effectués par l'intermédiaire du prestataire de services de paiement Stripe.

Dans ce cadre, France Avantages peut traiter les informations nécessaires à la gestion de la transaction, notamment :

- Le montant payé.
- La date de paiement.
- Le statut de la transaction.
- Une référence ou un identifiant de paiement.
- Les informations nécessaires à la facturation.
- Les informations relatives aux remboursements et incidents de paiement.

Les données bancaires complètes sont traitées par les prestataires de paiement compétents selon leurs rôles respectifs.

France Avantages n'a pas vocation à collecter ni à conserver elle-même les cryptogrammes de sécurité des cartes bancaires.

3.5. Données relatives aux demandes et réclamations

Lorsque l'utilisateur contacte France Avantages, les données suivantes peuvent être traitées :

- Coordonnées du demandeur.
- Objet de la demande.
- Contenu des échanges.
- Documents éventuellement transmis.
- Date de réception et de traitement.
- Suites données à la demande.

3.6. Données techniques et de sécurité

Dans la mesure où France Avantages les collecte effectivement, directement ou par l'intermédiaire de ses prestataires, certaines données techniques peuvent être traitées :

- Adresse IP.
- Date et heure de connexion.
- Informations relatives au navigateur.
- Données nécessaires à la sécurité des accès.
- Journaux techniques et événements de sécurité.

Les données collectées exclusivement par HelloCSE pour ses propres finalités sont régies par la documentation relative à ses traitements.

4. ARTICLE 4 — FINALITÉS ET BASES JURIDIQUES DES TRAITEMENTS

Les données personnelles sont traitées uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

4.1. Gestion de l'abonnement

Les données nécessaires à la souscription, à l'activation, au suivi et à l'exécution de l'abonnement sont traitées sur le fondement de l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD, relatif à l'exécution du contrat ou aux mesures précontractuelles demandées par la personne concernée.

4.2. Gestion des paiements

Les données nécessaires à l'encaissement des abonnements, à la gestion des paiements et aux remboursements sont traitées sur le fondement de l'exécution du contrat.

Les opérations nécessaires au respect des obligations comptables et fiscales reposent sur l'article 6, paragraphe 1, point c), du RGPD, relatif au respect d'une obligation légale.

4.3. Vérification de l'éligibilité

La déclaration de la qualité d'étudiant est traitée afin de vérifier l'accès à une offre réservée à ce public.

Ce traitement repose sur l'exécution du contrat ou sur les mesures précontractuelles nécessaires à la souscription.

Les vérifications ponctuelles de déclarations suspectées d'être frauduleuses peuvent, lorsqu'elles sont justifiées, reposer sur l'intérêt légitime de France Avantages à prévenir les abus, sous réserve de respecter les droits et libertés des personnes.

4.4. Assistance et réclamations

Les données nécessaires au traitement des demandes relatives à l'abonnement sont utilisées sur le fondement de l'exécution du contrat ou, selon la nature de la demande, du respect d'une obligation légale.

4.5. Sécurité et prévention des fraudes

Les traitements strictement nécessaires à la protection des services et à la prévention des utilisations frauduleuses peuvent reposer sur l'intérêt légitime de France Avantages à sécuriser son activité.

Cet intérêt est mis en balance avec les droits et libertés des personnes concernées.

4.6. Communications contractuelles

France Avantages peut adresser aux abonnés les communications nécessaires à l'exécution de leur contrat, notamment :

- Confirmation de souscription.
- Confirmation de paiement.
- Activation de l'abonnement.
- Informations relatives aux échéances.
- Informations relatives aux renouvellements.
- Modifications contractuelles.
- Notifications de résiliation.
- Confirmations de remboursement.
- Informations nécessaires à la sécurité du service.

Ces communications ne sont pas assimilées automatiquement à de la prospection commerciale.

4.7. Communications commerciales

Lorsque France Avantages réalise des communications commerciales par courrier électronique ou par d'autres moyens, elle respecte les règles applicables à la prospection.

Le consentement préalable est recueilli lorsque la réglementation l'exige.

Dans les cas où une prospection sans consentement préalable est légalement autorisée, la personne concernée dispose d'une possibilité d'opposition simple et gratuite.

Les coordonnées des abonnés ne sont pas transmises à des partenaires à des fins de prospection commerciale indépendante sans fondement juridique approprié et, lorsque cela est exigé, sans consentement préalable.

5. ARTICLE 5 — DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les données personnelles traitées par France Avantages sont accessibles uniquement aux personnes et organismes qui ont besoin d'en connaître pour les finalités prévues.

Selon la nature du traitement, les destinataires peuvent comprendre :

- Les personnes habilitées au sein de France Avantages.
- Le prestataire de paiement Stripe.
- Les prestataires techniques nécessaires à la gestion des abonnements.
- HelloCSE pour les informations strictement nécessaires à l'activation et à la gestion des droits d'accès, lorsque ces informations lui sont communiquées.
- Les prestataires d'hébergement et de maintenance intervenant pour France Avantages.
- Les prestataires comptables, dans la limite de leurs missions.
- Les autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Les prestataires agissant en qualité de sous-traitants de France Avantages traitent les données dans les limites des instructions documentées et des obligations contractuelles qui leur sont applicables.

France Avantages ne communique pas les données personnelles des abonnés à des tiers à des fins commerciales indépendantes sans base juridique appropriée.

6. ARTICLE 6 — PARTAGE DES DONNÉES AU SEIN DU GROUPE FRANCE AVANTAGES ET ACCÈS AUX SERVICES DES FILIALES

6.1. Principe général

Dans le cadre de l'organisation, de la gestion et du développement de ses activités, France Avantages peut être amenée à communiquer certaines données personnelles aux sociétés appartenant à son groupe, notamment ses filiales directes ou indirectes.

Ces communications poursuivent des finalités déterminées, explicites et légitimes et sont réalisées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'appartenance d'une société au groupe France Avantages ne lui confère aucun droit général d'accès à l'ensemble des données personnelles des abonnés.

6.2. Gestion administrative et technique du groupe

Certaines données peuvent être partagées entre les sociétés du groupe lorsque cela est nécessaire à la gestion administrative, à la sécurité, à l'assistance ou à la fourniture de services mutualisés.

Selon les circonstances, ces traitements peuvent reposer sur l'exécution d'un contrat, le respect d'une obligation légale ou l'intérêt légitime, sous réserve du respect des conditions applicables à chaque fondement juridique.

Les sociétés concernées n'accèdent qu'aux catégories de données nécessaires à l'exercice de leurs missions.

6.3. Présentation d'offres commerciales

Sous réserve du respect des règles applicables à la prospection commerciale, France Avantages peut permettre aux sociétés de son groupe de proposer aux abonnés des produits et services complémentaires.

Ces offres peuvent notamment concerner les secteurs de l'emploi, de l'immobilier, de l'assurance, des services financiers, des loisirs, des événements et des avantages commerciaux.

Lorsque les données personnelles sont transmises à une filiale afin que celle-ci adresse directement des communications commerciales nécessitant un consentement préalable, cette transmission et cette prospection sont subordonnées au recueil des autorisations appropriées.

L'identité des sociétés destinataires, les finalités poursuivies et les catégories de données concernées sont portées à la connaissance des utilisateurs avant le recueil de leur consentement.

6.4. Création de comptes auprès des filiales

France Avantages peut proposer aux abonnés de faciliter leur inscription aux plateformes et services exploités par les sociétés de son groupe.

L'utilisateur peut, lorsqu'il le souhaite, demander expressément la création d'un compte auprès d'une ou plusieurs de ces sociétés.

Seules les données nécessaires à la création du compte concerné peuvent alors être transmises, notamment le nom, le prénom, l'adresse électronique et, lorsque cela est nécessaire, un identifiant technique.

La création du compte est réalisée dans le respect de la base juridique applicable et après que l'utilisateur a reçu les informations pertinentes sur le service et les traitements de données correspondants.

Lorsque le service concerné nécessite l'acceptation de conditions contractuelles propres, celle-ci est recueillie selon des modalités adaptées.

La création d'un compte sur une plateforme ne vaut pas automatiquement souscription à un service payant, autorisation de prospection commerciale ou acceptation de conditions contractuelles distinctes.

6.5. Compte commun et interconnexion

France Avantages peut mettre en place un dispositif d'identification commun permettant à l'utilisateur d'accéder à plusieurs services du groupe, sous réserve de son choix et du respect de la réglementation.

Ce dispositif peut notamment permettre :

- De simplifier l'identification des utilisateurs.
- De faciliter l'activation des services choisis.
- D'éviter des saisies répétitives.
- De gérer les droits d'accès.
- De renforcer la sécurité des connexions.

Les données partagées sont limitées à ce qui est nécessaire au fonctionnement des services concernés.

Le recours à un identifiant commun ne permet pas, à lui seul, aux différentes sociétés du groupe de consulter librement l'ensemble des activités et données de l'utilisateur.

6.6. Consentement et préférences

Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci est recueilli de manière libre, spécifique, éclairée et univoque.

L'utilisateur peut accepter ou refuser séparément :

- La réception d'offres commerciales provenant des sociétés du groupe identifiées.
- La création de comptes auprès des sociétés et services désignés.

Le refus de ces autorisations facultatives n'empêche pas l'accès au Club Avantages du BNEI dans les conditions normales de l'abonnement.

L'utilisateur peut retirer son consentement à tout moment.

6.7. Responsabilités des sociétés du groupe

Selon les traitements effectués, les sociétés du groupe peuvent intervenir comme responsables de traitement distincts, responsables conjoints ou sous-traitants.

Leurs rôles et obligations sont déterminés en fonction des finalités, des moyens et des décisions effectivement prises.

Les relations entre les sociétés sont encadrées par les accords nécessaires à la protection des données personnelles.

6.8. Protection et limitation des données

Les données communiquées sont limitées aux informations nécessaires aux finalités annoncées.

Les sociétés destinataires doivent mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées et respecter les durées de conservation applicables.

Aucune transmission générale de l'historique des achats réalisés sur la

7. ARTICLE 7 — RELATIONS AVEC STRIPE

7.1. Prestataire de paiement

Le règlement des abonnements au Club Avantages du BNEI est réalisé au moyen des solutions de paiement Stripe mises en œuvre par France Avantages.

Stripe peut traiter les données nécessaires au paiement, à sa sécurisation, à la prévention des fraudes et au respect de ses propres obligations légales.

7.2. Données traitées

Les données concernées peuvent notamment comprendre les informations d'identification nécessaires au paiement, les informations de transaction et les données relatives aux moyens de paiement.

La répartition des responsabilités entre France Avantages et Stripe dépend des opérations et des services de paiement effectivement utilisés.

7.3. Sécurité des paiements

Les paiements sont réalisés au moyen des fonctionnalités de sécurité proposées par le prestataire de paiement.

France Avantages limite son accès aux données de paiement aux informations nécessaires à la gestion de ses abonnements, remboursements et obligations comptables.

7.4. Informations complémentaires

Les utilisateurs peuvent consulter la politique de confidentialité de Stripe : https://stripe.com/fr/privacy

Cette politique précise les traitements réalisés par Stripe dans le cadre de ses services.

8. ARTICLE 8 — RELATIONS AVEC HELLOCSE

8.1. Exploitation de la plateforme

L'exploitation technique et fonctionnelle du Club Avantages du BNEI est assurée par HelloCSE.

Pour permettre aux abonnés d'accéder au service, certaines informations d'identification ou d'habilitation peuvent être communiquées à HelloCSE ou traitées par celle-ci dans les conditions prévues contractuellement.

Ces échanges doivent être limités aux données nécessaires.

8.2. Place de marché

HelloCSE assure la vente, la facturation et le service après-vente des produits qu'elle commercialise sur sa place de marché.

Ces opérations concernent notamment les cartes cadeaux, les bons d'achat et la billetterie.

8.3. Absence d'intervention de France Avantages dans les achats

France Avantages n'intervient pas dans la conclusion, l'encaissement, la facturation ou le traitement des commandes réalisées sur la place de marché de HelloCSE.

Elle ne reçoit ni n'exploite les données personnelles relatives au détail de ces achats dans le cadre de son activité de commercialisation des abonnements.

Les traitements correspondants relèvent de HelloCSE ou des vendeurs concernés, selon les rôles juridiques effectivement exercés.

8.4. Information des utilisateurs

Pour les données relatives aux commandes et aux achats effectués sur la place de marché, les utilisateurs sont invités à consulter la politique de confidentialité de HelloCSE.

Cette politique doit être accessible depuis les interfaces concernées, notamment au moment des opérations de collecte réalisées par HelloCSE.

8.5. Exercice des droits

Pour les traitements relevant de la responsabilité de HelloCSE, les demandes d'exercice des droits sont adressées selon les coordonnées indiquées dans sa politique de confidentialité.

Pour les traitements relatifs à l'abonnement commercialisé par France Avantages, les demandes sont adressées à France Avantages.

9. ARTICLE 9 — DURÉES DE CONSERVATION

France Avantages conserve les données personnelles pendant une durée limitée et proportionnée aux finalités poursuivies.

Les règles suivantes constituent les principes de conservation applicables, sous réserve de la mise en œuvre effective des durées internes correspondantes.

9.1. Données de gestion de l'abonnement

Les données nécessaires à l'exécution du contrat sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

À son terme, seules les données nécessaires au respect d'une obligation légale ou à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits peuvent être conservées en archivage intermédiaire, pendant la durée applicable.

9.2. Documents comptables

Les pièces comptables concernées par les obligations de conservation prévues à l'article L.123-22 du Code de commerce sont conservées pendant dix (10) ans.

9.3. Données relatives aux réclamations et litiges

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de la réclamation.

Les éléments nécessaires à l'établissement ou à la défense d'un droit peuvent ensuite être conservés pendant les délais de prescription applicables, sous réserve de leur pertinence.

9.4. Données de prospection commerciale

Lorsque France Avantages met en œuvre des traitements de prospection, les données peuvent être conservées pendant la relation commerciale puis, dans les conditions recommandées par la CNIL, pendant une durée n'excédant pas trois (3) ans à compter de la fin de cette relation.

Pour les prospects non clients, la durée de référence est de trois (3) ans à compter de la collecte ou du dernier contact émanant de la personne.

9.5. Données de sécurité

Les journaux techniques et données de sécurité sont conservés pendant une durée proportionnée aux besoins de sécurité et aux obligations applicables.

La durée exacte dépend de leur finalité et des systèmes effectivement utilisés.

9.6. Suppression et archivage

À l'expiration des durées applicables, les données sont supprimées ou anonymisées lorsqu'aucune obligation ou justification légale ne nécessite leur conservation.

Les données conservées en archivage intermédiaire font l'objet de restrictions d'accès adaptées.

10.ARTICLE 10 — SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

France Avantages met en œuvre, directement ou par l'intermédiaire de ses prestataires, des mesures techniques et organisationnelles adaptées aux risques présentés par les traitements relevant de sa responsabilité.

Ces mesures visent notamment à prévenir :

- Les accès non autorisés.
- La divulgation accidentelle ou illicite.
- La perte des données.
- Leur altération.
- Leur destruction non autorisée.
- Les utilisations incompatibles avec les finalités initiales.

Les mesures peuvent comprendre, selon les dispositifs effectivement mis en œuvre :

- La sécurisation des connexions.
- Le contrôle des habilitations.
- La protection des identifiants.
- La limitation des accès aux données.
- La sauvegarde appropriée des informations.
- La gestion des incidents de sécurité.
- L'encadrement contractuel des prestataires.

Les utilisateurs sont également invités à préserver la confidentialité de leurs identifiants et à signaler toute suspicion d'accès non autorisé.

En cas de violation de données personnelles, France Avantages applique les obligations de documentation, de notification à l'autorité de contrôle et, lorsque les conditions légales sont réunies, de communication aux personnes concernées.

11.ARTICLE 11 — TRANSFERTS DE DONNÉES HORS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Dans le cadre de l'utilisation de prestataires techniques ou de paiement, certaines données personnelles peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés hors de l'Espace économique européen.

Lorsqu'un tel transfert relève de la responsabilité de France Avantages, celui-ci doit respecter les dispositions du chapitre V du RGPD.

Selon les situations, les garanties applicables peuvent notamment reposer sur :

- Une décision d'adéquation de la Commission européenne.
- Des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne.
- D'autres garanties ou mécanismes de transfert légalement reconnus.

Les pays de destination, les prestataires concernés et les garanties effectivement utilisées doivent être précisés lorsque des transferts sont mis en œuvre.

Les utilisateurs peuvent demander des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties applicables auprès de France Avantages.

12.ARTICLE 12 — DROITS DES UTILISATEURS

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, les utilisateurs disposent, selon les conditions prévues par la réglementation, des droits suivants.

12.1. Droit d'accès

L'utilisateur peut demander à connaître les données personnelles le concernant qui sont traitées par France Avantages et obtenir une copie de celles-ci.

12.2. Droit de rectification

L'utilisateur peut demander la correction de données inexactes ou incomplètes.

12.3. Droit à l'effacement

L'utilisateur peut demander l'effacement de ses données dans les situations prévues par le RGPD.

Ce droit ne fait pas obstacle à une conservation légalement obligatoire ou nécessaire à la défense de droits.

12.4. Droit à la limitation du traitement

Dans les situations prévues par la réglementation, l'utilisateur peut demander la limitation temporaire de certains traitements.

12.5. Droit d'opposition

L'utilisateur peut s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, aux traitements fondés sur l'intérêt légitime, sous réserve des exceptions légales.

Il peut s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale.

12.6. Droit à la portabilité

Lorsque les conditions légales sont réunies, l'utilisateur peut obtenir les données personnelles qu'il a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

12.7. Retrait du consentement

Lorsqu'un traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Le retrait ne remet pas en cause la licéité des traitements effectués avant celui-ci.

12.8. Décisions individuelles automatisées

L'utilisateur bénéficie, lorsque les conditions légales sont réunies, des garanties prévues à l'article 22 du RGPD concernant certaines décisions reposant exclusivement sur un traitement automatisé.

France Avantages doit informer les personnes concernées si elle met effectivement en œuvre de tels traitements relevant de cette disposition.

12.9. Directives après décès

Les utilisateurs disposent également des droits prévus par la législation française concernant les directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

13.ARTICLE 13 — EXERCICE DES DROITS

13.1. Contact

Pour exercer leurs droits sur les traitements relevant de France Avantages, les utilisateurs peuvent adresser leur demande à :

France Avantages — Protection des données personnelles

Courriel : club-avantages@bnei.fr

Adresse postale : 32 rue Louis Marie LESCURE – 49300 Cholet

13.2. Vérification de l'identité

En cas de doute raisonnable sur l'identité de l'auteur d'une demande, France Avantages peut solliciter les informations complémentaires nécessaires pour la confirmer.

Les informations demandées doivent être proportionnées.

13.3. Délais de réponse

France Avantages répond aux demandes dans les délais prévus par le RGPD, en principe dans un délai maximal d'un mois à compter de leur réception.

Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires lorsque la complexité ou le nombre de demandes le justifie.

Dans ce cas, la personne concernée est informée de la prolongation et de ses motifs dans le délai initial d'un mois.

13.4. Gratuité

L'exercice des droits est en principe gratuit, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation.

13.5. Réclamation auprès de la CNIL

Si l'utilisateur estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de :

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

3 place de Fontenoy — TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

https://www.cnil.fr

14.ARTICLE 14 — COOKIES ET AUTRES TRACEURS

14.1. Principe

Les interfaces permettant l'accès au Club Avantages du BNEI peuvent utiliser des cookies ou technologies similaires.

14.2. Traceurs nécessaires

Certains traceurs peuvent être strictement nécessaires au fonctionnement du service, notamment pour l'authentification, la sécurité ou le maintien d'une session utilisateur.

Ils peuvent bénéficier des exemptions de consentement prévues par la réglementation, lorsque leurs conditions sont réunies.

14.3. Traceurs soumis au consentement

D'autres traceurs peuvent être utilisés notamment à des fins de mesure d'audience, de personnalisation ou de publicité.

Lorsque leur utilisation nécessite un consentement, celui-ci est recueilli préalablement.

14.4. Gestion des préférences

L'utilisateur doit disposer d'un mécanisme permettant d'accepter ou de refuser les traceurs soumis au consentement, et de modifier ultérieurement son choix.

14.5. Plateforme HelloCSE

Les cookies et traceurs utilisés par HelloCSE pour l'exploitation de sa plateforme sont présentés dans sa documentation relative à la confidentialité et aux cookies, selon les responsabilités applicables.

14.6. Documentation spécifique

Les informations sur les traceurs effectivement déposés, leurs finalités, leurs responsables et leurs durées de conservation sont détaillées dans la politique de cookies ou l'outil de gestion des préférences correspondant.

15.ARTICLE 15 — PROTECTION DES DONNÉES DES MINEURS

Le Club Avantages du BNEI s'adresse aux étudiants, dont certains peuvent être mineurs.

Lorsque des mineurs accèdent au service, France Avantages veille à fournir des informations compréhensibles et adaptées.

Les règles applicables à leur capacité contractuelle et aux traitements de leurs données personnelles doivent être respectées.

Lorsqu'un traitement nécessite un consentement soumis à des conditions particulières pour les mineurs, les modalités de recueil de ce consentement doivent respecter les dispositions applicables.

La collecte de données est limitée à ce qui est nécessaire à la fourniture du service.

16. ARTICLE 16 — MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

France Avantages peut modifier la présente politique afin de tenir compte :

- Des évolutions législatives et réglementaires.
- Des recommandations des autorités compétentes.
- Des modifications de ses traitements de données.
- De l'évolution des services.
- Des changements concernant ses prestataires ou les technologies utilisées.

La version en vigueur est accessible depuis les interfaces de souscription et les pages d'information légale du Club Avantages du BNEI.

En cas de modification substantielle affectant les conditions de traitement des données personnelles, les utilisateurs sont informés selon des modalités adaptées et conformément aux obligations légales.

Lorsqu'une nouvelle finalité exige un consentement, celui-ci est recueilli avant la mise en œuvre du traitement concerné.

17. ARTICLE 17 — ENTRÉE EN VIGUEUR ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

La présente politique entre en vigueur à compter du 11 novembre 2026.

Elle complète les documents suivants :

- Les Conditions générales de vente du Club Avantages du BNEI.
- Les Conditions générales d'utilisation du Club Avantages du BNEI.
- Les mentions légales de France Avantages.
- La politique relative aux cookies applicable.
- Les informations relatives à la confidentialité communiquées par HelloCSE.
- Les informations relatives à la protection des données communiquées par Stripe.

Elle ne remplace pas les obligations d'information propres à chaque intervenant lorsqu'il agit en qualité de responsable de traitement.

FRANCE AVANTAGES
Club Avantages du BNEI

Contact relatif aux données personnelles :
club-avantages@bnei.fr

Fin de la politique de confidentialité

Je recommande de prévoir deux choix indépendants pendant la souscription.

Vos préférences — Services du groupe France Avantages

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux sociétés du groupe France Avantages figurant dans la liste accessible ici, afin qu'elles puissent m'adresser par e-mail des offres commerciales concernant leurs services.
Je souhaite bénéficier d'une inscription simplifiée aux services du groupe France Avantages que je sélectionnerai. J'autorise la transmission des données nécessaires aux sociétés concernées, lors de l'activation de ces services.

Les deux choix sont facultatifs et indépendants. La liste des sociétés concernées, leurs services et leurs politiques de confidentialité doivent être accessibles au moment du choix.